

La puissance économique et sociale passe de l'État à une féodalité de grands propriétaires, d'évêques et de moines, qui accaparent le sol. Les domaines impériaux, un moment reconstitués par les Commènes, au moyen des confiscations, des conquêtes, de la sécularisation des biens ecclésiastiques, n'ont pas tardé à passer aux mains des soldats, à titre de bénéfices militaires (*pronoïai*), ou à celles de l'Église, à titre de donations, et même à celles des grands. Ce sont ces derniers qui l'emportèrent, et dès la fin du XI^e siècle, se crée dans l'Empire d'Orient une féodalité territoriale, analogue à celle d'Occident. Formée par la fusion de l'ancienne noblesse territoriale avec la noblesse administrative, cette féodalité de *dynates*, d'*archontes*, de *sébastades*, de *primats*, de *toparques*, en Grèce, en Macédoine, en Thrace, a constitué de grands domaines, au moyen des concessions du fisc impérial, de l'usurpation de la petite propriété libre, des héritages et des achats. Elle met peu à peu la main sur le pouvoir politique local, s'entoure de nombreux vassaux (*stratiotes*, *caballarioi*) et trouble l'État par son humeur turbulente. A côté d'elle, l'Église séculière et monastique, éludant les constitutions impériales qui s'efforçaient d'empêcher la formation des biens de mainmorte, s'est enrichie par les donations publiques et privées, par les usurpations et par l'habileté de son exploitation, de telle sorte qu'à la fin du XII^e siècle, elle détient la majeure part de la fortune foncière. En outre, exempte de la plupart des charges publiques et devenue plus riche que l'État, elle s'est fait reconnaître une part des attributions de la puissance politique.

La décadence de la petite propriété libre et des classes moyennes ; l'extension du servage en Orient. — En revanche, ces classes moyennes de petits bourgeois ruraux et de paysans libres (*chorites*, *éleuthères*, *autourgoi*, *mesoi*) qui, par leur énergique labeur, formaient l'une des forces de l'empire, disparurent, submergées sous le flot